

Partis politiques : la grande misère

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **26 (1989)**

Heft 963

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1011156>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La grande misère

(jd) Les partis politiques n'ont pas bonne presse: manque de profil, généreux en promesses mais avares de réalisations, soucieux avant tout de se répartir les dépouilles du pouvoir, rampes de lancement pour ambitieux; on connaît les jugements aussi sommaires que catégoriques que distille une partie de l'opinion publique. La proportion des citoyens qui reconnaissent une sympathie pour l'un ou l'autre d'entre eux diminue régulièrement. Un phénomène qui n'est pas sans influencer la participation électorale.

Pourtant, qu'on les apprécie ou qu'on s'en méfie, les partis politiques restent des organisations indispensables au fonctionnement de la démocratie. Des élections au système proportionnel, telles que nous les connaissons, sont impensables sans eux; et pour articuler et synthétiser les attentes de la population dans des projets durables et globaux, on n'a pas encore trouvé mieux que les partis politiques.

Enfants des droits populaires

Ignorés par la Constitution fédérale — alors que les constitutions du Jura, d'Argovie, de Bâle-Campagne et de Soleure les reconnaissent explicitement — évoqués par la bande dans la législation, les partis ont fort à faire pour défendre leur place au soleil de la vie politique. Enfants des droits populaires — contrairement aux grands partis des démocraties européennes qui sont nés des groupes parlementaires et de comités électoraux — ils sont maintenant menacés par eux: par le biais de l'initiative et du référendum, les organisations d'intérêt et les comités ad hoc leur font une concurrence sauvage. Face aux associations économiques centralisées, ils disposent d'une structure nationale faible qui doit composer avec des intérêts et des sensibilités solidement enracinés dans la réalité cantonale. Enfin la culture politique helvétique, qui favorise la recherche du consensus et les solutions de compromis, rend singulièrement difficile l'expression

d'un profil net: les partis ont peine à donner d'eux-mêmes une image tranchée.

Sous l'angle financier, la situation des partis politiques n'est guère meilleure. Face aux organisations d'intérêt, ils disposent de moyens restreints: les trois grands partis annoncent un budget annuel de 1,1 à 1,5 million de francs, les dépenses électorales n'étant pas comprises dans ces chiffres (environ 13 millions pour les élections nationales de 1987 et pour l'ensemble des partis, soit un coût par siège de 65'000 francs). L'analyse de ces budgets révèle une forte dépendance à l'égard des donateurs: 85% du budget pour le parti radical, 66% pour les démocrates-chrétiens, 20% pour les démocrates du centre, alors qu'à l'inverse les cotisations des membres représentent 89% du budget socialiste (estimation résultant d'une enquête du *Tages-Anzeiger* effectuée en 1984).

La question d'une aide de la Confédération aux partis est débattue depuis une vingtaine d'années. Faute d'un soutien suffisant, l'idée de la reconnaissance constitutionnelle des formations politiques a été abandonnée en 1973. Mais depuis 1970, les cantons ont l'obligation d'imprimer et de distribuer à leurs frais les listes électorales pour le Conseil national. Par ailleurs les partis bénéficient d'un tarif postal réduit pour les imprimer.

més. Enfin depuis une quinzaine d'années, la Confédération alloue une indemnité aux groupes parlementaires — actuellement un montant de base de 20'000 francs et un supplément de 3600 francs par député — et met à leur disposition locaux et équipements administratifs.

Eviter de défavoriser les formations nouvelles

Enfin le Conseil national a demandé en 1984 au Conseil fédéral un rapport complet des mesures réalisables sans toucher à la Constitution, une démarche prudente qui devrait éviter un camouflet populaire.

Le gouvernement s'est fort bien acquitté de sa tâche dans un document exhaustif transmis aux Chambres à fin 1988. Il reconnaît l'affaiblissement des partis et le rôle prédominant des organisations d'intérêt dans la formation de la volonté politique et donc la nécessité d'un soutien public. Mais simultanément il se refuse à fausser, par son intervention, l'évolution des rapports de force politique, par exemple en favorisant financièrement les partis en place au détriment des formations nouvelles.

La parole est maintenant au parlement. Les députés vont probablement se mettre d'accord sur un doublement des indemnités aux fractions — ce qui représenterait une dépense de 2 millions (voir encadré). Reste un large éventail de mesures qui constituent une aide indirecte: réductions tarifaires ou même gratuité des taxes postales et de télécommunica-

Ce que touchent les groupes

Les groupes parlementaires représentés à l'Assemblée fédérale touchent actuellement de la Confédération, pour financer leur secrétariat, une somme de base de 20'000 francs ainsi qu'une allocation de 3600 francs par député. La commission du Conseil national qui discute du rapport du Conseil fédéral sur le financement des partis a décidé de proposer d'augmenter ces chiffres à 50'000, respectivement 7000 francs.

Voici la situation actuelle et future, si la proposition de la commission est adoptée par le plénum, du financement des groupes parlementaires:

Groupe	Nombre de députés	Situation actuelle	Situation future
PRD	65	254'000.-	505'000.-
PDC	61	239'600.-	477'000.-
PS	47	189'200.-	379'000.-
UDC	29	124'400.-	253'000.-
AdI/PEP	13	66'800.-	141'000.-
PLS	12	63'200.-	134'000.-
Verts	9	52'400.-	113'000.-
		989'600.-	2'002'000.-

La fin de Clochemerle?

(jd) Victime de sa prospérité, Genève connaît un débat politique qui, pour tourner parfois autour de problèmes fondamentaux, n'en est pas moins marqué par l'irrésolution et les querelles de clocher. Faute d'une urgence mobilisatrice et grâce à des ressources qui paraissent inépuisables, chacun y va de sa «danseuse» tout en cherchant à faire trébucher celle d'autrui. Les choses pourraient toutefois changer, si l'on en croit l'évolution récente de deux dossiers: l'affectation du Palais Wilson et la traversée de la rade.

Le Palais Wilson est une construction prestigieuse (à défaut d'être véritablement belle ou remarquable) à l'entrée de Genève, face au quai de la rive droite. D'abord palace, puis théâtre de négociations internationales, il n'était plus, jusqu'à l'incendie qui l'a endommagé il y a trois ans, qu'un «drop in» hétéroclite

pour activités culturelles ou sociales diverses et subventionnées par la Ville de Genève. Démolition, rénovation, pour quel usage? Le cercle vicieux de l'inertie était engagé.

Au printemps, un projet concret émerge sous le nom de Centre Président Wilson; un promoteur privé se propose de reprendre le Palais en droit de superficie pour le rénover et constituer, avec l'hôtel Président voisin (déjà en droit de superficie), une sorte de «business center»: bureaux dans l'actuel hôtel, hôtel dans le Palais et centre de congrès en sous-sol. Un projet auquel s'est identifié le conseiller administratif responsable des finances, Claude Haegi, par ailleurs candidat libéral au Conseil d'Etat cet automne.

Devant l'opposition de la gauche et des écologistes à cette «Genève du fric», le dossier aurait dû en toute logique capoter. Tel n'a pas été le cas, grâce à l'esprit de négociation dont ont fait preuve Claude Haegi et les écologistes. Aujourd'hui, les conditions obtenues du promoteur sont plus favorables et le périmètre considéré est élargi pour en multiplier les séductions: couverture du quai, pour donner au quartier des Pâquis un accès direct au lac; réalisation, sur la parcelle, du musée d'ethnographie après organisation d'un concours international (ce qui met judicieusement fin à un autre serpent de mer prometteur); équipements socio-culturels; ouverture à des besoins universitaires.

Ainsi amélioré, le projet constitue la base d'un consensus que seul un réflexe d'enfants gâtés qui en veulent toujours plus (perceptible parmi les associations du quartier des Pâquis) et des jalousies personnelles peuvent tenter de faire

échouer. Après quelques flottements, la gauche est revenue à une opposition complète encouragée par le conseiller d'Etat Christian Grobet; mais le refus idéologique du droit de superficie paraît creux en l'absence de toute alternative, et semble davantage motivé par le désir de faire un croc-en-jambe à Haegi. Les socialistes ont en tout cas perdu là une chance de donner quelque crédibilité à leur conseillère administrative Jacqueline Burnand, responsable des constructions et qui, à ce titre, aurait été toute désignée pour apporter une pierre consécutive à l'ouvrage commun. Plus grave, ils minent, par l'annonce d'un référendum dérisoire, le référendum autrement plus fondamental que le PS cantonal veut lancer sur le déclassement en zone à bâtir de terrains industriels à Sécheron: qui fera la différence?

La recherche d'un consensus qui dépasse les contradictions, c'est aussi le résultat des premières études sur la traversée de la rade voulue par les Genevois. Là où l'on ne voyait qu'opposition entre infrastructures pour les transports publics et les transports privés, ou entre la poursuite du tout-à-la-voiture et la réduction du trafic nécessitée par la lutte contre la pollution de l'air et le bruit, Philippe Bovy, professeur à l'EPFL, propose une tout autre lecture possible: celle d'un grand dessein cohérent où la traversée de la rade s'insérerait dans une politique exigeante de réorganisation des déplacements, par substitution et non par addition.

De telles démarches paraissent bien reçues dans l'opinion et dans la presse. Reste à la classe politique à abandonner l'habitude des batailles de chiffonniers, des jeux à qui-perd-gagne. On verra très prochainement si ce message passe avec l'accueil que la droite réservera au projet d'une nouvelle ligne de tram urbaine, qui va exactement dans le sens préconisé par le professeur Bovy. ■

tion, facilités administratives (par ex. raccordement des secrétariats de partis aux banques de données du parlement), exonération fiscale des partis, déduction fiscale sur les contributions versées aux partis. Au vu de la structure fédérale de ceux-ci, il ne faut pas négliger le rôle des cantons et des communes; à lire l'inventaire des mesures cantonales en vigueur, il y a encore une marge importante pour un soutien accru.

Entre le trop et le trop peu

Le droit constitutionnel actuel interdit le subventionnement direct des partis. Quelles que soient les difficultés que ces derniers rencontrent aujourd'hui, nous pensons que cette interdiction doit être maintenue. Trop dépendants de la manne publique, ils risquent d'être perçus comme des organes de l'Etat et leur crédibilité n'en serait en rien renforcée. Entre la pure reconnaissance juridique à caractère plus symbolique qu'efficace et une aide financière substantielle qui risquerait de conduire plus à la bureaucratization qu'à la régénération des partis politiques, il y a place pour des mesures ponctuelles et subsidiaires. ■

Jeunes à l'œil

(réd) «Les jeunes jusqu'à 20 ans révo- lus, qui sont citoyens suisses ou dispo- sent d'une autorisation de séjour ou d'établissement, sont transportés gratuitement par les CFF et les cars pos- taux.» C'est le texte, encore provisoire, d'une initiative fédérale que va

lancer le nouveau magazine gratuit alémanique pour les jeunes *Yeah*. D'après les initiants, l'application de cette mesure reviendrait à environ 100 millions de francs par année. Quant aux CFF, ils rappellent que les jeunes jusqu'à 16 ans voyagent déjà gratuite- ment (et à demi-tarif jusqu'à 25 ans) lorsqu'ils sont accompagnés d'un de leurs parents.